



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le vingt et un novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean JORDA, Maire.

Etaient présents : MM. BONNEFOI - IZQUIERDO - MAILLOT - COVA - Adjoints. POUSSON - BEYRET ROGE - CHEVALLIER - PUJOL - COMA - ORLIAC - MOUREMBLES.

Absents : MM. CHANFREAU, Adjoint - BARON - VERGNES - REN - SAUDUBRAY - IMBERT - ROBERT - PUJOL - BAROUSSE - GONZALEZ.

Procurations :

M. VERGNES a donné procuration à M. COVA
M. CHANFREAU a donné procuration à M. MAILLOT
Mme IMBERT a donné procuration à M. BONNEFOI.

Monsieur JORDA est nommé secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu de la séance du 26 septembre 1986.

M. COVA : Si nous décidons de porter les ordures de notre commune au SIVOM de CLARAC, un emplacement doit être conservé dans notre ville pour les dépôts divers de matériaux ou de déchets de jardins.

M. JORDA : La commission des Sites et de l'Environnement se penchera sur ce problème. Après la pesée des ordures collectées pendant une dizaine de jours, il s'avère que le SIVOM de CLARAC est plus compétitif au niveau des prix que celui de LANNEMEZAN. La commune devra donc à partir du 1er janvier 1987 faire porter les ordures à CLARAC.

CONSTRUCTION DU FOYER LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire expose :

La Ville de MONTREJEAU a chargé l'Office Public Départemental des H.L.M. de la Haute-Garonne de la construction du Foyer de personnes âgées, par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 1983.

- l'Avis favorable de la "CRIS" a été obtenu le 8 juin 1984 et le permis de construire accordé le 28 janvier 1985.

- Par lettre en date du 17 avril 1986, Monsieur MEHAIGNERIE, Ministre de l'Urbanisme a été sollicité en vue de l'obtention d'un crédit PLA de catégorie 1 affecté à l'Office des H.L.M. en faveur de cette construction.

- la même demande a été effectuée auprès de Monsieur Pierre MONTASTRUC Député du Comminges et de Monsieur Dominique BAUDIS Président du Conseil Régional de MIDI-PYRENEES.

- Le Conseil Municipal, ému du retard mis à la réalisation de ce projet, invite Monsieur le Maire à se mettre en rapport avec Monsieur le Sous Préfet pour l'organisation d'une table ronde avec les diverses administrations concernées par la réalisation de ce projet.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'aboutissement rapide du projet.

AMENAGEMENT DE LA PLACE BERTRAND LARADE

M. le Maire informe l'Assemblée Municipale du projet d'aménagement de la Place Bertrand Larade et précise à l'Assemblée que ces travaux doivent être réalisés pour permettre à notre ville d'encaisser le solde de la subvention allouée par le F.A.U. (Fonds d'Aménagement Urbain)

INFORMATIONS SUR TRAVAUX EN COURS

PRACTICE DE GOLF

M. COVA explique à l'Assemblée qu'à la demande de certains golfeurs, un terrain d'entraî-



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nement (practice) pourrait être aménagé au bas des terrains de tennis de plein air et un abri construit.

M. JORDA précise à l'Assemblée qu'un dossier devra être préparé afin de solliciter des subventions. Un contrat devra ensuite être conclu pour le fonctionnement, avec le club de Golf. Le Conseil Municipal est favorable à ces travaux.

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT ARTISANAL

Il a été demandé à Monsieur FILLASTRE de faire un appel d'offres pour l'opération de travaux à réaliser sur le lotissement artisanal.

Avis favorable du Conseil Municipal.

TRAVAUX AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Ils sont actuellement bien avancés et doivent se terminer bientôt.

TRAVAUX A L'ECOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC

Travaux également bien avancés et devant se terminer très prochainement.

PROGRAMME DE TRAVAUX A L'ECOLE DU COURRAOU

Les Travaux prévus sont terminés, excepté le plafond isolant de l'école maternelle.

ACHAT DE LA MAISON VILLEMUR

L'acquisition de la Maison de M. VILLEMUR a été effectuée pour le prix de 99 000 Francs.

ACHAT DU TERRAIN CHAUBET

Le terrain CHAUBET a été acheté pour le prix de 100 000 Francs, et permettra d'être utilisé comme espace vert pour les utilisateurs du foyer logements pour personnes âgées.

M. le Maire précise que la ville s'est engagée à boucher les ouvertures situées dans la clôture.

AMENAGEMENT DE SIX LOGEMENTS DANS L'ANCIEN IMMEUBLE COUSSE RACHETE PAR LA VILLE DE MONTREJEAU

M. le Maire expose :

Monsieur le Président de l'Office Public Départemental d'H.L.M. nous informe par lettre du 5 novembre 1986 qu'un appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancien immeuble COUSSE a eu lieu.

Après cet appel d'offres et les efforts financiers demandés aux entreprises, le dépassement de l'enveloppe autorisée s'élève à 150 000 F qui doivent être pris en charge par la Commune pour que le projet aboutisse.

Monsieur POUSSON émet des réserves en ce qui concerne la participation de 150 000 F de la Ville.

Monsieur le Président précise qu'une convention sera conclue entre la ville et l'Office Public des H.L.M. et que l'ensemble des immeubles faisant l'objet de l'opération sera rétrocédé à titre gratuit à la commune après 25 ans.

Les locaux commerciaux situés au rez de chaussée seront conservés par la Ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de financer pour un montant de 150 000 F le volume des travaux non pris en charge par l'Office Public des H.L.M. bien que cette participation lui paraisse injustifiée.

- DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 1987.

- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département et du Conseil Régional pour financer cette opération.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN UNITE DE SEJOUR TOURISTIQUE

M. JORDA informe l'Assemblée qu'une réunion sur les unités de séjour touristique avait été prévue à son initiative à la Mairie, mais celle-ci a dû être annulée en raison de l'impossibilité de certains membres de venir.

M. le Maire précise que le canton de SAINT LAURENT de NESTE, représenté par M. DURRIEU, Conseiller Général avait demandé à la Région d'être classé comme unité de séjour touristique.

Cette demande devait être rejetée car la capacité hôtelière du canton paraissait insuffisante ; aussi M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intervenu au niveau régional pour que d'autres cantons (BARBAZAN, MAULEON, MONTREJEAU) soient associés pour mieux répondre aux critères d'agrément.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC LA SOCIETE SELEC

Monsieur le Maire expose :

Notre Assemblée municipale a décidé dans sa séance du 27 mars 1986 de louer à la SELEC pour le dernier semestre de l'année 1985 et la totalité de l'année 1986 le bâtiment précédemment loué à la Société SELEC et situé rue des Amants.

Un autre contrat de location peut être conclu pour une période de trois ans renouvelable par tacite reconduction entre la société SELEC et la ville de Montréjeau.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de continuer à louer dès le 1.01.1987 à la SARL SELEC le bâtiment situé rue des Amants et cadastré section C n° 856 et 1008.

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat de location avec la société SELEC.

CONTRAT DE LOCATION AVEC L'USINE VIP

Monsieur JORDA informe l'assemblée municipale que la Fiduciaire vient de nous transmettre le contrat concernant l'usine "VIP".

Les passages importants sont lus par M. BONNEFOI et il est décidé de montrer ce contrat à Monsieur le Percepteur.

ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU PROFESSEUR AU COURS MUNICIPAL DE DANSE

M. le Maire expose :

Madame ROUX, professeur à l'école municipale de danse a cessé, pour des raisons professionnelles et familiales, ses cours depuis plusieurs mois. Madame Baqué, professeur à Saint-Gaudens nous a présenté Mademoiselle Macé Nathalie, domiciliée à Saint Gaudens (Serre de Cazaux) qui pourrait reprendre les cours de l'école municipale aux mêmes conditions statutaires que Mme ROUX.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

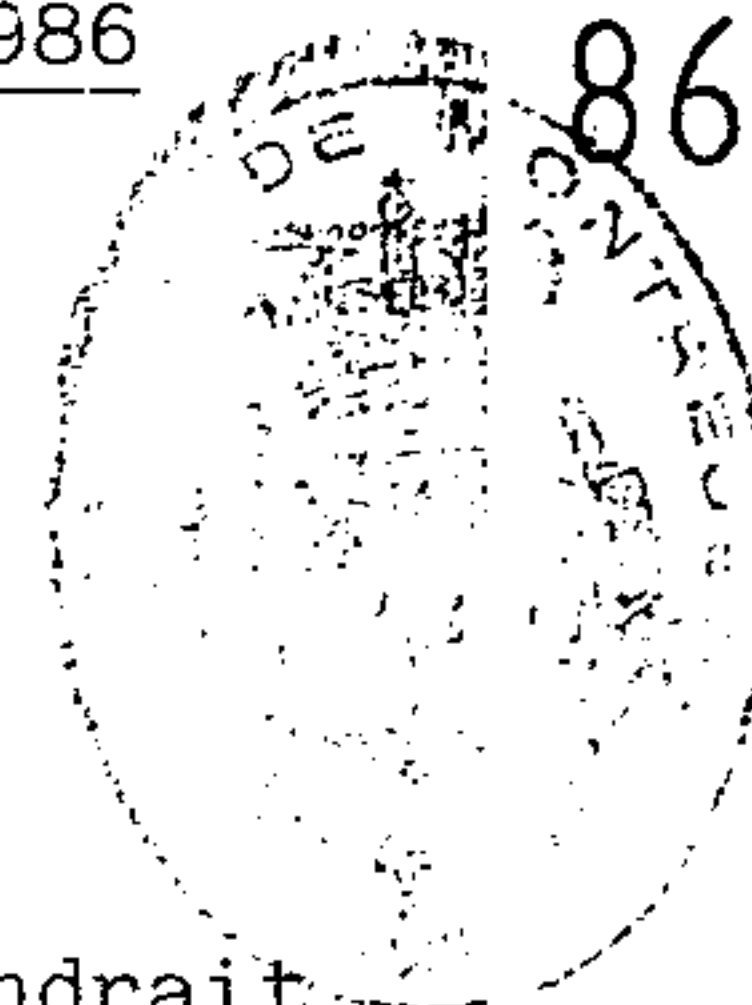
- AUTORISE M. le Maire à engager à compter du 17 Novembre 1986 Mademoiselle MACE Nathalie pour enseigner la danse à l'école municipale de la ville sur une base de deux heures par semaine.

- DECIDE de verser à Mlle MACE Nathalie une indemnité trimestrielle de 1 100 F.



EMBAUCHE D'UN EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur JORDA informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'un an pourrait être fait afin d'engager un éducateur sportif qui aiderait le club de judo.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cet éducateur devrait exercer 25 heures par semaine et la "Jeunesse et Sports" prendrait en charge 50 % de la rémunération, soit la somme de 1 650 Francs.

M. le Maire propose de contacter les principaux clubs sportifs afin de leur demander s'ils sont intéressés, et dans ce cas, un contrat d'un an pourra être fait.

CONSTRUCTION DE GARAGES A LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de 9 garages à la Gendarmerie.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal donne son accord.

REGLEMENT A L'AMIABLE DE L'AFFAIRE OPPOSANT LA COMMUNE A L'ENTREPRISE DU MIDI

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux avaient été facturés lors de la réfection de l'étanchéité de la petite Halle pour le double des prix indiqués initialement par devis.

La Commune a refusé de payer cette facture et le litige était porté devant le Tribunal Administratif.

Dans un souci de conciliation, il a été décidé de prendre en charge la moitié des travaux supplémentaires.

POOL ROUTIER

Monsieur le Maire cite les travaux réalisés dans le cadre du Pool Routier.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

M. le Maire expose :

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable doivent être entrepris dans notre ville au quartier LANDEFREDE, ainsi qu'une opération de raccordement de conduite dans la rue Salvador Allende.

L'Entreprise DAVAL a établi deux devis pour ces projets dont les montants sont les suivants :

- renforcement du réseau d'eau potable quartier LANDEFREDE : 42 100,50 F (H.T.) et 49 931,56 F TTC
- raccordement de la conduite d'eau potable rue Salvador Allende : 30 911,10 F (HT) et 36 660,56 F (TTC)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de confier à l'entreprise DAVAL les travaux de raccordement et de renforcement d'eau potable sur la base des devis précités ;
- Décide de **prévoir les crédits nécessaires à la section d'investissement du budget primitif 1987 du Service des Eaux.**
- Décide de solliciter les emprunts nécessaires auprès des organismes de crédits.
- Décide de demander des subventions auprès du Département ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 1986 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| N° | DESIGNATION DES ARTICLES Intitulé | CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER | |
|-----|--------------------------------------|---------------------------------|----------|
| | | RECETTES | DEPENSES |
| 714 | Location immeubles | 25 000 | |
| 621 | Taxes foncières | | 25 000 |
| | TOTAL EGAL | 25 000 | 25 000 |

M. le Président invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures quinze minutes.

